

des conduits ainsi établies par la Ville, à payer une redevance suffisante pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement pour le rachat à l'échéance de l'emprunt contracté aux fins susdites, et aussi pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien de ce réseau souterrain.

Il est aussi

*Résolu* : De prier le greffier et les avocats de la Ville de rédiger immédiatement les amendements qu'il faut à la Charte pour donner effet à l'avis ci-dessus.

Etant présentée la note de M. Chs.-E. Phelps, ingénieur expert de Baltimore, s'élevant à \$1,000, prix convenu de la préparation des plans, devis et états estimatifs d'un système de conduits souterrains, il est

*Résolu* : De solder ladite note.

*Adjournement.*

JULES CRÉPEAU,  
*Secrétaire.*

N. B.—Voir en 69<sup>ème</sup> page les documents relatifs à l'installation souterraine des fils électriques.

#### COMMISSION DE L'AQUEDUC

*Compte rendu de l'assemblée du 23 février*

Sont présents : MM. les échevins Clearihue, président, Sauvageau, Bumbray, Lemay, Stearns, Lévy et Chaussé.

**RECLAMATIONS.**—M. L. Bédard, propriétaire de l'immeuble portant le numéro 359 de la rue Charlevoix, se plaint de ce que les tourne-clefs de l'aqueduc ont intercepté l'eau à son locataire, M. James Turner, pour cause de non-paiement, et ont de ce fait provoqué des dommages à son domicile. Cette réclamation soulevant une discussion, il est

*Résolu* : De renvoyer à la Commission des Finances la réclamation de M. Bédard.

**COMMUNICATIONS.**—Des avocats de la Ville, auxquels la Commission a demandé leur opinion sur la manière de traiter les fournisseurs de la nouvelle pompe électrique installée au réservoir du haut niveau, répondant que la question étant d'ordre purement technique, ils ne la considéraient pas de leur ressort.

— Du surintendant, recommandant à la Commission de prier les avocats de la Ville d'enjoindre aux fournisseurs de la pompe électrique du haut niveau d'enlever cette pompe ou de corriger ses défauts :

HÔTEL DE VILLE, 23 FÉVRIER, 1904.

A. M. le Président et MM. les Membres de la  
*Commission de l'Aqueduc.*

Messieurs,

Depuis le 19 janvier, date de la dernière assemblée de la présente Commission, la question de la pompe électrique du haut niveau n'a pas fait grand progrès vers une solution. La précédente Commission avait résolu de mettre cette affaire entre les mains des avocats de la Ville ; ces derniers, par une lettre du 25 janvier qui va vous être lue à la suite du présent rapport, vous retournent ladite affaire dont, d'après eux, les difficultés sont d'ordre technique et ne peuvent être tranchées par eux.

Pour éclairer sur cette question les membres nouveaux de cette Commission, j'ai l'honneur de vous faire ci-après un résumé des faits relatifs à cette affaire depuis l'émission par la Cour d'un bref enjoignant à la Ville de ne plus faire fonctionner ladite pompe électrique.

Du 9 novembre 1903 au 12 janvier 1904, la pompe électrique construite au haut niveau par la Compagnie John McDougall Caledonian Iron Works, avait fonctionné à diverses reprises pour une durée totale de 114 heures à l'effet de subir des essais préliminaires à la réception ; ces essais m'ayant démontré que cette machine n'était pas conforme aux conditions du devis en ce qu'elle causait un bruit et des vibrations intenses, j'avais mis en demeure les constructeurs de prendre des mesures pour parer à cet inconvénient quand une demande de bref d'injonction émanant d'une trentaine de résidents du voisinage fut faite à la Cour qui, après délibération, accorda, à la date du 16 janvier, ledit bref enjoignant à la Ville de cesser le fonctionnement de ladite machinerie sous la réserve que j'avais expressément sollicité, de permettre, jusqu'à nouvel ordre, son fonctionnement en cas d'accident à l'ancienne pompe à vapeur.

Le 15 janvier suivant, la Commission, qui a précédé la vôtre, était verbalement informée des faits par moi et passait une résolution qui mettait toute la question entre les mains des avocats de la Ville.

Le 25 janvier, à 10 hrs. 35 a. m., la pompe à vapeur Gilbert

thus established, to pay a certain rental sufficient to cover the interest and sinking fund for the redemption of the loan contracted for the above purpose, and also to meet the expense of running and maintaining the above underground system.

It is also

*Resolved*: To request the City Clerk and Attorneys of the City to draw up the necessary amendments to the charter for the purpose of giving effect to the above notice.

The bill of Mr. Chs. E. Phelps, expert engineer of Baltimore for \$1,000, the amount agreed upon for drawing up the plans and specifications and giving an estimate for an underground system of wires, being presented, it is.

*Resolved*, To pay the same.

*Adjournment.*

JULES CRÉPEAU,  
*Secretary.*

N. B.—See on 69th page documents relating to the installation of the underground system of wires.

#### WATER COMMITTEE

*Report of the meeting of the 23rd February*

Present: Ald. Clearihue, chairman; Sauvageau, Bumbray, Lemay, Stearns, Lévy and Chaussé.

**CLAIMS.**—Submitted and read a letter from L. Bedard, complaining of water being turned off from his tenant Jas. Turner, 359 Charlevoix St., for non payment of water rates, and thereby causing damage through his having no water for the closets.

*Resolved* : To refer the letter to the Finance Committee.

**COMMUNICATIONS** : From the city attorneys as to what action should be taken against the contractors who had installed the electric pump at the High Level Reservoir. The attorneys informed the committee that they were unable to proffer any advice on the matter as the difficulty was of a technical nature.

—From the superintendent suggesting that the City Attorneys be requested to take immediate action against the contractors to force them to remove their pump or remedy the defects.

CITY HALL, February 23rd, 1904.

*To the Chairman and Members of the Water Committee,*

Gentlemen,

Since the last meeting of the Water Committee held on the 19th of January last, not much progress has been made in the matter of the electric pump at the High Level Pumping Station. The old committee resolved to place the whole matter in the hands of the City Attorneys; the latter in the accompanying letter under date of the 25th January last, have sent back to the committee the whole question as they are of a technical nature and cannot be solved by them. To enlighten the new members of this committee, I have the honor to make the following *résumé* of the facts of the case since the granting by the courts of an injunction restraining the City from working the pump. From November 9th 1903 to the 12th January 1904, the electric pump erected at the High Level Pumping Station by the John McDougall Caledonian Iron Works Company, worked at different times a total of 114 hours, being preliminary tests prior to its acceptance. These trials having shown that the machinery was not according to the conditions of the specifications in as much as the machinery made much noise and vibration, I notified the builders to take the necessary means to avoid these inconveniences, as about 30 residents in the vicinity caused an injunction to be issued by the courts, on the 16th January last; the said injunction restraining the city from working the pump except in case of an accident to the old steam pump.

On the 15th January the Water Committee was verbally informed by me of the facts, and passed a resolution placing the whole matter in the hands of the City Attorney.

On the 25th January at 10.30 a. m. the Gilbert Pump broke down on account of one of the crank levers giving way, I informed the City Attorneys and drew their attention to the fact that the health and safety of a population of 25,000 necessitated the continuance of the water supply,